
Nombre de membres**en exercice** : 10**Séance du vendredi 04 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit et le quatre mai l'assemblée régulièrement convoqué le 27 avril 2018, s'est réuni sous la présidence de Pierre RICHIERO.

Présents : 7**Votants** : 9**Sont présents** : Pierre RICHIERO, Christian MORTEMOSQUE, Alain JOLY, Raymond ROUSSELY, Olivier DELCROS, Nicolas GINESTET, David HILAIRE**Représentés** : David COWAN, Margaret COWAN**Excuses** :**Absents** : Didier BERNARDI**Secrétaire de séance** : Alain JOLY

Ordre du jour:

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 avril 2018
- Situation financière
- CCPSP: participation financière pour la mise à disposition du technicien voirie/urbanisme
- Pont sur le Dropt (VC n°3): réparation et peinture
- Gîtes: choix des entreprises
- Lotissement à "Versailles": éclairage public
- Montguyard: éclairage public/ passage au LED
- Sécurité: achat parcelle
- Stockage matériel
- Cérémonie du 8 mai
- Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2018

Le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.

Le total du bordereau de recettes n° 9 est de 74 894.61

Le total du bordereau de dépenses n°20 est de 56099.09

Le solde comptable est de 18 795.52 euros et le solde de la trésorerie est de 178 087.64 euros.

Subventions restants dues à ce jour:**Multiple rural**

- contrats d'objectifs: 17 000.00 euros

3. PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA MISE A DISPOSITION DU TECHNICIEN VOIRIE/URBANISME PAR LA CCPSP A COMPTER DU 01/01/2018 - DE 2018 022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les critères de répartition financière retenus pour la mise à disposition du technicien voirie/urbanisme à compter du 01/01/2018 et validés par délibération n° 2017-85 de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord en date du 20 novembre 2017 à savoir :

- 1- 80 % de la charge financière totale au titre de la compétence communautaire voirie :
 - 70 % pour le réseau total Portes Sud Périgord (371 kms de voirie)
 - **30 % pour le réseau communal : 0.50 € par habitant INSEE + participation au kilomètre.**
- 2- 20 % au titre de la mise à disposition à la commune d'Eymet pour le service urbanisme de la mairie ce qui représente 7 heures hebdomadaires qui seront remboursées à Portes Sud Périgord.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur cette répartition financière à compter du 1er janvier 2018 ce qui représente une participation communale de **279.39 € pour 2018** (tableau de répartition par communes ci-joint) :

- De l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du technicien de voirie à intervenir entre la CCPSP et la commune de SERRES ET MONTGUYARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 8 voix pour et 1 abstention :

- **VALIDE** la proposition entérinée par la Communauté de Communes Portes Sud Périgord concernant la répartition financière de la mise à disposition du technicien voirie/urbanisme à compter du 01/01/2018 aux communes adhérentes dont la commune de SERRES ET MONTGUYARD,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du technicien de voirie à intervenir entre la CCPSP et la commune de SERRES ET MONTGUYARD,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire la participation communale au budget de l'exercice 2018 et des suivants.

4. TRAVAUX DE PEINTURE SUR LE PONT DE SERRES: VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CCPSP - DE 2018 023

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 186 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5214-16 V ;

Monsieur le Maire indique que l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre les communes membres et un EPCI à fiscalité propre, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement HORS TAXES assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Monsieur le Maire fait part de la proposition du versement d'un fonds de concours présentée à la Communauté des Communes Portes Sud Périgord afin que la commune participe sur les travaux de peinture sur les garde-corps du pont reliant Serres et Montguyard à Razac d'Eymet sur la VC n° 3, selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux de peinture :	6 990,00€ HT
Fonds de concours sollicité :	2 330,00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal, décide :

- D'ALLOUER à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, un fonds de concours d'un montant de 2330.00 € H.T., pour financer le projet cité ci-dessus,
- DE PREVOIR les crédits à l'article 2041582 et d'en prévoir la dépense,
- DE PRECISER que cette opération ne donnera pas lieu à une déclaration FCTVA.

5. CREATION DE TROIS GÎTES RURAUX : CHOIX DES ENTREPRISES - DE 2018 024

Suite à l'analyse des offres effectuée par Alain SOBAC, architecte, après négociation, concernant la création de trois gîtes ruraux situés dans le bourg de Serres, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du résultat de l'analyse, et demande aux membres de se prononcer sur le choix définitif des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- **De retenir** les entreprises suivantes:

LOT 1 / GROS OUVRE-DEMOLITIONS-VRD: SARL J. RAMOS pour un montant HT de 64 691.29 €.

LOT2 / CHARPENTE/COUVERTURE/ZINGUERIE: SARL ROBERT Francis pour un montant HT de 13 651.33 €.

LOT 3 / MENUISERIES BOIS: SARL SCHIRO pour un montant HT de 40 000.00 €.

LOT 4 / PLÂTRERIE/ISOLATION : SARL HEMON pour un montant HT de 18 289.30 €.

LOT 5 / CARRELAGE/FAÏENCE : SARL GANDIN pour un montant HT de 13 705.38 €.

LOT 6 / ELECTRICITE : SARL POLO ET FILS pour un montant HT de 20 000.00 €.

LOT 7 / PLOMBERIE/SANITAIRE/CHAUFFAGE : ENTREPRISE MOURS DUPLAN pour un montant HT de 32 858.00 €.

LOT 8 / PEINTURE : SARL TURPAUD PEINTURE pour un montant HT de 13 350.40 €.

- **Charge** Monsieur le Maire de signer les actes d'engagements avec les entreprises et tout document relatif à ce marché.

6. LOTISSEMENT "VERSAILLES": ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal va étudier la possibilité de réduire l'intensité lumineuse de certains lampadaires du lotissement pour des raisons d'économie, et d'en maintenir certains éclairés après 23 heures pour des raisons de sécurité.

7. MONTGUYARD: ECLAIRAGE PUBLIC AVEC PASSAGE AU LED

La décision est ajournée.

8. SECURITE : ACHAT PARCELLE

Le propriétaire de l'immeuble qui a fait l'objet du lancement d'une procédure contradictoire de mise en péril, parcelle cadastrée section B n°188 pour une superficie de 410 m², a fait la proposition de céder son terrain à la commune, pour la somme de 2 000.00 €. Le Conseil Municipal accepte le principe d'acquérir cet immeuble, mais se donne un droit de réserve sur le prix d'achat. Afin de déterminer celui-ci, il est nécessaire de se renseigner sur le coût de la démolition du bâtiment qui y est implanté.

9. STOCKAGE MATERIEL:

En raison des prochains travaux qui auront lieu à la maison Imbert (gîtes), il est nécessaire de prévoir une solution pour stocker le matériel communal au plus près de la mairie.
Sujet à réfléchir, décision ajournée.

10. QUESTIONS DIVERSES:

- Achat défibrillateur: le Conseil Municipal donne son accord pour procéder à l'achat d'un défibrillateur, suite au recensement qui a été effectué par l'Association ARLoD (Association pour le Recensement et la Localisation des Défibrillateurs) auprès des communes de la Dordogne, recensement qui permet au SAMU lorsqu'il est alerté par les témoins d'un arrêt cardiaque, de pouvoir leur indiquer où se trouve le défibrillateur disponible et accessible le plus proche.
- Cérémonie du 8 Mai: la cérémonie pour célébrer la Victoire du 8 mai 1945 est prévu à 11 heures. Le verre de l'Amitié sera offert par la Commune et servi à "La Clé des Champs".
- Adressage: la commune poursuit sa réflexion et travaille sur le projet.
- Prêt pour travaux gîtes: la commune va faire réactualiser l'offre de prêt proposée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).
- Terrains en zone AU à "Pré de la Mouthe": la commune étudie la possibilité de faire réaliser les travaux d'un chemin d'accès menant des terrains AU à "Pré de la Mouthe" (première tranche des aménagements prévus dans le PLU effectués en 2017) jusqu'à l'emplacement réservé n°12, en direction de la VC n°3.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le secrétaire de séance,
Alain JOLY

Le Maire,
Pierre RICHIERO